



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un et le 28 septembre à 18 heures 30,

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Bergeroux de la commune, sous la présidence de Madame FONTAINE Sonia, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, AILLAUD Marion, KERBOUA Yasmina, MOUREN Sylvie, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, BONO Vicente, HOLIET Samuel, AKLA Mohammed, VARCIN Alexandre.

Absents excusés: Mmes ROBERT Carole, HUBERT Armelle, MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline. Mr CHAMBRE Emmanuel.

Procuration : Mr CHAMBRE Emmanuel donne procuration à Mme MOUREN Sylvie.

Mr Estéban MUNOZ a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

LA SEANCE EST OUVERTE à 18 H 30.

Mme le Maire procède à l'appel des conseillers et annonce les procurations.

Le quorum est atteint.

M. Stéphane MUNOZ est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil du 14 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

POINT N°1 : COMPTE-RENDU DE DELEGATION

1-1 LOCATION

Néant

1-2 CONCESSIONS FUNERAIRES

néant

1-3 DROIT DE PREEMPTION

Mme le Maire a renoncé au droit de préemption pour 2 dossiers :

- Mr et Mme LATAUD Vlady et Virginie pour la parcelle AC 770, 11 traverse du chemin du Plan, au profit de Mr ROBERT Sébastien et Mme MAY Bénédicte.
- Mr CARPENTIER Gilles pour la parcelle B 815, 8 avenue de St Bonnet, au profit de Mr AUDIBERT Jean-Sébastien.

POINT N°2 : RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population aura lieu du 27 janvier au 26 février 2022 sur notre commune.

Mme Maryline Crest a été désignée coordinatrice communale. Il convient pour réaliser ce recensement de recruter 4 agents recenseurs. Ce nombre nous est conseillé par l'INSEE en fonction du nombre de logements à recenser.

Depuis 2015, l'INSEE a mis en place une possibilité pour les habitants de remplir leurs imprimés par internet, avec un code d'accès personnel. Cela devrait faciliter le travail des agents recenseurs.

Mme le Maire demande au conseil de l'autoriser à recruter 4 agents recenseurs et propose de fixer la rémunération à un forfait de 1986.84€ brut, ce qui correspond à 5 semaines de travail à temps plein, dont 1 pour la tournée de reconnaissance et la formation, et 4 pour le recensement.

Voté à l'unanimité.

M. Durand demande si l'on a déjà des candidats. Non l'annonce sera publiée en novembre.

POINT N° 3 : MODIFICATION TABLEAU DES EFFECTIFS

Un agent peut bénéficier d'un avancement de grade au 1er octobre. Pour cela il faut créer le grade adjoint d'animation principal de 1ère classe et supprimer adjoint d'animation principal de 2ème classe.

Mme le Maire propose de modifier le tableau des effectifs.

Voté à l'unanimité.

POINT N° 4 : VOIRIE DOMAINE PUBLIC

Lors du conseil du 15 décembre 2020, une erreur a été commise dans la dénomination de voie Montée des Oliviers. C'était chemin des Oliviers et cette erreur obligerait des administrés à changer leur adresse. Il faut rectifier et la nommer Chemin des Oliviers.

Voté à l'unanimité

POINT N° 5 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Mme le Maire explique qu'il y a des recettes supplémentaires importantes: dotations, Attributions de compensation augmentées suite aux discussions sur le transfert du pluvial, vente de la maison Bergeroux, Fonds de péréquation intercommunal et communal.

Ces recettes vont être utilisées de 3 façons:

- compenser d'autres recettes inscrites au budget et incertaines sur l'année
- financer des urgences engagées depuis le vote du budget et des surcoûts des projets qui avaient été décidés
- financer des projets qui avaient été reportés lors du budget, augmenter certaines enveloppes, financer les admissions en non-valeur, annulations de titres, et changement de nomenclature de la comptabilité, qui vont être évoqués dans les points suivants.

| | CHAP | ART | DEPENSES | | RECETTES | |
|--|------|-----------|----------|--------------|--------------|---------------|
| | | | ↘ | ↗ | ↘ | ↗ |
| FONCTIONNEMENT | | | | | | |
| DSR | | 74 74121 | | | | 45000 |
| taxe add mutation | | 73 7381 | | | | 15000 |
| Attributions de compensation | | 73 73211 | | | | 29000 |
| fpic | | 73 73223 | | | | 24000 |
| remboursement de personnel | | 13 6419 | | | 34000 | |
| admissions non valeur | | 65 6541 | | 5400 | | |
| annulation de titres | | 67 673 | | 4000 | | |
| provision sur créances | | 68 6817 | | 500 | | |
| FPIC | | 14 739223 | | 400 | | |
| entretien de voirie | | 11 615231 | | 20000 | | |
| location mobilière | | 11 6135 | | 4700 | | |
| autres services extérieurs | | 11 6288 | | 6000 | | |
| autre mat et fournitures | | 11 6068 | | 10000 | | |
| honoraires | | 11 6226 | | 5000 | | |
| cotisations | | 11 6281 | | 4000 | | |
| affranchissement | | 11 6261 | | 3000 | | |
| maintenance | | 11 6156 | | 4000 | | |
| Virement à la section d'investisseme | | 023 | | 12000 | | |
| | | | | | | |
| TOTAL | | | 0 | 79000 | 34000 | 113000 |
| INVESTISSEMENT | | | | | | |
| | | | ↘ | ↗ | ↘ | ↗ |
| | 024 | | | | | 30112 |
| Virement de la section de fonctionneme | 021 | | | | | 12000 |
| matériel bureau et informatique | 21 | 2183 | | 7112 | | |
| autre mat et outillage | 21 | 21578 | | 4000 | | |
| inst de voirie | 21 | 2152 | | 2000 | | |
| autres immobilisations incorporelles | 21 | 2188 | | 20000 | | |
| matériel de transport | 21 | 2182 | | 1000 | | |
| | | | | | | |
| excédents fonctionnement | 10 | 1068 | | 8000 | | |
| | | | | | | |
| TOTAL | | | 0 | 42112 | 0 | 42112 |

Voté à l'unanimité.

POINT N° 6 : ADMISSIONS EN NON VALEUR ET ANNULATION DE TITRES

Un ancien locataire d'un logement communal a laissé des impayés (année 2003-2004)

Le dernier renseignement obtenu par la perception est qu'il est parti à l'étranger, et que sa fille n'a plus de nouvelles de lui depuis plus de 10 ans. La perception a trouvé des éléments disant que le locataire avait quitté son logement 1 an avant l'émission des derniers titres. La perception demande donc de procéder à l'annulation de titres pour 3952.96 et une admission en non-valeur pour 4331.21€

Par ailleurs, suite au travail effectué pour recouvrer des impayés d'eau et de loyers, la perception nous demande d'admettre en non-valeur un montant de 908.63€ qui correspondent à des sommes inférieures au seuil de poursuite.

Voté à l'unanimité

POINT N° 7 APUREMENT DU COMPTE 1069

Le compte 1069 est un compte non budgétaire créé lors de l'instauration en 1997 de l'instruction comptable M14 pour neutraliser l'incidence budgétaire résultant de la mise en place du rattachement des charges et des produits de l'exercice.

Considérant que dans l'optique du passage des collectivités locales au Compte Financier Unique (CFU) et à la nomenclature M57 il est indispensable d'apurer ce compte 1069, qui est débiteur de 23708.22€

Il est possible d'étaler cette opération sur 3 ans, soit 7902.74€ / an.

Mme le Maire propose d'autoriser l'apurement du compte 1069 du budget par l'émission d'un mandat au compte 1068 (« excédents de fonctionnement capitalisés ») pour un montant de 7902.74 € (opération d'ordre semi-budgétaire), pour les années 2021, 2022 et 2023.

Voté à l'unanimité

POINT N° 8 PROVISIONS SUR CREANCES A RECOUVRER

Mme le Maire propose de constituer une provision pour des créances de loyers impayés de plus de 2 ans (2012 et 2013) pour un montant de 414.87€

Voté à l'unanimité

POINT N° 9 : DEMANDE DE SUBVENTION FODAC

Mme le Maire propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre du FODAC (Fonds départemental d'aide aux communes)

Il s'agit d'un projet de réfection de voirie au quartier de Saint-Bonnet comprenant 3 portions de voies :

- Impasse de la Source
- Route de la Fontaine des malades
- Route des Tilleuls

Le montant des travaux Hors taxes est de 14 360.15€ HT

La subvention sollicitée est de 25% soit 3590.04€

Voté à l'unanimité.

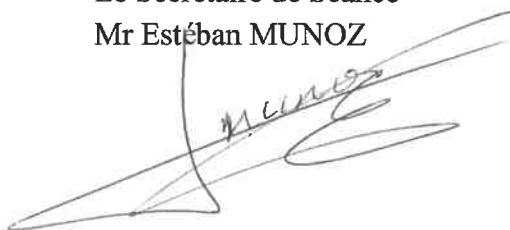
M. Samuel Holiet fait part d'une modification du règlement intérieur du Club Jeunes, (document distribué). Il s'agit de répondre à une demande des jeunes d'avoir plus de souplesse dans les horaires de départ, sous réserve de l'autorisation parentale.

Mme le Maire fait part de la participation de la commune via le CCAS à l'opération Octobre Rose, campagne de sensibilisation au dépistage des cancers féminins, par diverses animations, décorations, etc. Cette opération est coordonnée sur la commune par Mme Kerboua Yasmina, vice-présidente du CCAS.

La Séance est levée à 18 heures 50.

Le Secrétaire de Séance

Mr Estéban MUNOZ

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'MUNOZ', is written over the printed name. The signature is stylized and includes a large, sweeping flourish that extends to the left and then loops back towards the right.